



ISERE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heure, le Conseil municipal de Champagnier dûment convoqué par le 16 mars 2026 par M. CHOLAT Florent, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de Danièle MOUREN, doyenne en âge du conseil municipal.

Date de convocation : 16 mars 2026

NOMBRE D'ELUS

En exercice : 19

Présents : 18

Représenté(s) : 1

Absent(s) : 0

Votants : 19

Quorum : 18/10

Présents (18) : Florent CHOLAT, Danièle MOUREN, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Maud MIGUET, Pascal PERRIER, Brigitte HILAIRE, Maria SIMONDON, Benoît ROSSIGNOL, Camille COTTIN-BIZONNE, Edgar RAUCH, Elsa TRYSTRAM, Olivier HALLER, Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA, Françoise MARTINEZ, Alain PERRAUD

Excusé(s) représenté(s) (1) : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL)

Absent(s) (0) : néant

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DEL2026_016 : Nomination du secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15 ;

Considérant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal doit désigner un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à la désignation du secrétaire de séance pour la présente réunion ;

Avoir en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la désignation de M. ALOTTO Hervé en qualité de secrétaire de séance.

Modalités de vote : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Hervé ALOTTO
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 24 MARS 2026
Publication le : 24 MARS 2026



ISERE

NOMBRE D'ELUS
En exercice : 19
Présents : 12
Représenté(s) : 0
Absent(s) : 0
Votants : 19
Quorum : 19/10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heure, le Conseil municipal de Champagnier dûment convoqué par le 16 mars 2026 par M. CHOLAT Florent, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de de Danièle MOUREN, doyenne en âge du conseil municipal.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents (18) : Florent CHOLAT, Danièle MOUREN, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Maud MIGUET, Pascal PERRIER, Brigitte HILAIRE, Maria SIMONDON, Benoît ROSSIGNOL, Camille COTTIN-BIZONNE, Edgar RAUCH, Elsa TRYSTRAM, Olivier HALLER, Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA, Françoise MARTINEZ, Alain PERRAUD

Excusé(s) représenté(s) (1) : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL)

Absent(s) (0) : néant

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

DEL2026_017 : Élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il est procédé à l'élection du maire.

Candidats déclarés :

- M. CHOLAT Florent
- Mme GIANOTTI-COLLAVET Cécile

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 17
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

M. CHOLAT Florent : 15 (quinze) voix

Mme GIANOTTI-COLLAVET Cécile : 2 (deux) voix

M. CHOLAT Florent est proclamé maire et immédiatement installé. Il prend la présidence de la séance.

Florent CHOLAT
Maire

Hervé ALOTTO
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 24 MARS 2026
Publication le : 24 MARS 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heure, le Conseil municipal de Champagnier, s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de M. CHOLAT Florent, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents (17) : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Danièle MOUREN, Pascal PERRIER, Edgar RAUCH, Brigitte HILAIRE, Benoît ROSSIGNOL, Olivier HALLER, Maud MIGUET, Elsa TRYSTRAM, Camille COTTIN-BIZONNE, Alain PERRAUD, Françoise MARTINEZ, Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA

Excusé(s) (2) : Pierre-Alain MENNERON (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Maria SIMONDON (donne pouvoir à Pascal SOUCHE)

Absent(s) (0) : néant

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

NOMBRE D'ELUS
En exercice : 19
Présents : 17
Représenté(s) : 2
Absent(s) : 0
Votants : 19
Quorum : 17/10

DEL2026_018 : Fixation du nombre d'adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

L'effectif légal du conseil municipal de 19 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 5.

Avoir en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Modalités de vote : 19 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Maire

Hervé ALOTTO
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 24 MARS 2026
Publication le : 24 MARS 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à dix-neuf heure, le Conseil municipal de Champagnier, s'est réuni en session ordinaire publique en mairie de Champagnier, sous la présidence de M. CHOLAT Florent, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

Présents (17) : Florent CHOLAT, Pascal SOUCHE, Gaëlle BERTHOUX, Hervé ALOTTO, Danièle MOUREN, Pascal PERRIER, Edgar RAUCH, Brigitte HILAIRE, Benoît ROSSIGNOL, Olivier HALLER, Maud MIGUET, Elsa TRYSTRAM, Camille COTTIN-BIZONNE, Alain PERRAUD, Françoise MARTINEZ, Cécile GIANOTTI-COLLAVET, Matthias QUINA

Excusé(s) (2) : Pierre-Alain MANNERON (donne pouvoir à Benoît ROSSIGNOL), Maria SIMONDON (donne pouvoir à Pascal SOUCHE)

Absent(s) (0) : néant

Secrétaire de séance : Hervé ALOTTO

NOMBRE D'ELUS
En exercice : 19
Présents : 17
Représenté(s) : 2
Absent(s) : 0
Votants : 19
Quorum : 17/10

DEL2026_019 : Élection des adjoints au maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une seule liste est proposée par M. SOUCHE Pascal.

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 15
- Majorité absolue : 10

La liste de M. SOUCHE Pascal a obtenu 15 (quinze) voix.

La liste de M. SOUCHE Pascal, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. SOUCHE Pascal
- Mme BERTHOUX Gaëlle
- M. ALOTTO Hervé
- Mme MOUREN Danièle
- M. PERRIER Pascal

Florent CHOLAT
Maire

Hervé ALOTTO
Secrétaire



Certifiée exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 24 MARS 2026
Publication le : 24 MARS 2026